

**Conditions générales de vente – Formation Professionnelle Continue**  
*Déclaration d'activité enregistrée sous le no 11 78 04456 78 auprès du préfet D'Île-De-France*

**ARTICLE 1 – Objet et champ contractuel**

1.1 Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de fixer les conditions dans lesquelles FORMATION-EXPORT s'engage à vendre une prestation de formation dans le cadre de la formation professionnelle continue

1.2 Elles s'appliquent quelles que soient les clauses figurant dans les documents du client et notamment dans ses conditions générales d'achat.

1.3 Pour certaines formations, des conditions particulières de vente précisent ou complètent les présentes CGV. Les conditions particulières de vente peuvent figurer à la suite des présentes CGV ou sur le devis ou sur le bon de commande ou être transmises au client en accompagnement de l'un de ces documents. En cas de contradiction entre les conditions particulières de vente et les présentes CGV, les dispositions des conditions particulières de vente priment.

1.4 Dans le cas où l'une quelconque des dispositions des présentes CGV serait déclarée nulle ou non écrite, les autres dispositions resteront intégralement en vigueur et seront interprétées de façon à respecter l'intention originelle des parties.

1.5 FORMATION-EXPORT peut modifier à tout moment les présentes CGV. Les CGV applicables sont celles qui ont été remises au client et acceptées par ce dernier

**ARTICLE 2 – Définitions**

- Formation Inter-entreprises : formation dont le contenu est décrit dans le catalogue <http://www.formation-export.com/index.php> réalisée dans nos locaux ou ceux de nos partenaires
- Formation Intra-entreprises : formation dont le contenu est décrit dans le catalogue :
- <http://www.formation-export.com/formations-generales.php> et <http://www.formation-export.com/formations-variantes.php>
- Client : personne morale ou physique qui achète la prestation
- Stagiaire ou participant(e) : personne physique qui bénéficie de la formation

**ARTICLE 3 – Prise en compte des inscriptions**

3.1 Pour les clients personnes morales : l'inscription n'est validée qu'à réception de l'acompte (montant indiqué sur le devis valant bon de commande) et de la convention signée et revêtue du cachet de l'entreprise)

3.2 Pour les personnes physiques : l'inscription n'est validée qu'à réception du contrat de formation et d'un acompte de 30% du prix de la formation. Le versement de cet acompte ne peut être exigé qu'à l'expiration du délai de rétraction de 10 jours qui court à compter de la signature du contrat.

**ARTICLE 4 – Responsabilité**

4.1 Toute inscription à une formation implique le respect par le stagiaire du règlement intérieur applicable aux locaux concernés, lequel est porté à sa connaissance

4.2 FORMATION-EXPORT ne peut être tenu responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les stagiaires

4.3 Il appartient au client et/ou stagiaire de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de sa formation.

**ARTICLE 5 – Prix-Modalités de facturation et de paiement**

5.1 Les prix sont indiqués sur le devis et/ou la convention de stage. Les prix sont sans TVA et bénéficient d'une autorisation de franchise de TVA délivrée par le Service Régional de Contrôle DIRECCTE (autorisation du 14/04/1995)

5.2 Les modalités de facturation et de paiement sont précisées sur le devis et/ou la convention de stage

**ARTICLE 6 – Prise en charge par un organisme tiers avec subrogation**

6.1 Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (OPCA) il appartient au client/stagiaire :

- ✓ De faire la demande de prise en charge au plus tard 45 jours avant le début de la formation, de s'assurer de la bonne fin de cette demande et d'en informer Formation-Export
- ✓ D'indiquer explicitement sur le bon de commande (devis accepté, daté et signé) et sur la convention quel sera l'organisme tiers à facturer, en indiquant précisément son nom et son adresse.

6.2 Si l'accord de prise en charge de l'organisme tiers (avenant tripartite) ne parvient pas à Formation-Export avant le premier jour de la formation, les frais de formation sont intégralement facturés au client. En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, le reliquat est facturé au client.

6.3 Dans le cas où l'organisme tiers n'accepte pas de payer la charge qui aurait été la sienne suite à des absences, un abandon ou pour quelque raison que ce soit, le client est redevable de l'intégralité du prix de la formation, qui lui est donc facturé.

**ARTICLE 7 – Pénalités de retard et sanctions en cas de défaut de paiement**

7.1 Des pénalités de retard sont exigibles le jour suivant de la date limite de paiement, sans qu'un rappel soit nécessaire. Le taux de ces pénalités est égal à trois fois le taux d'intérêt légal connu au moment de la conclusion du contrat

7.2 Une indemnité forfaitaire de 50 euros est due pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement, sauf s'il s'agit de particuliers.

7.3 En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours calendaires, FORMATION-EXPORT se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et/ou à venir et de mettre fin au contrat de plein droit.

**ARTICLE 8 – Convocation et attestation de présence**

8.1 Une lettre de convocation indiquant le lieu exact et les horaires de la formation est adressée au client. FORMATION-EXPORT ne peut être tenu pour responsable de la non-réception de celle-ci par les destinataires, notamment en cas d'absence du stagiaire de la formation

8.2 Une attestation de présence, établie en conformité avec les feuilles d'émargement, est adressée au client et/ou stagiaire après chaque formation

**ARTICLE 9 – Refus de commande**

*Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11780445678 auprès du préfet de Région d'Île-de-France*

*Siret : 399 520 386 00042 – Code NAF : 804 C*

**Formation-Export**

1, square Vivaldi

78150 Le Chesnay

Tel : (33) 1 39 55 95 87 (coût d'une communication locale)

Email : [info@formation-export.com](mailto:info@formation-export.com)

Site internet : [www.formation-export.com](http://www.formation-export.com)

Dans le cas où un client passerait une commande, sans avoir procédé au paiement des commandes précédentes, FORMATION-EXPORT sera en droit de refuser d'honorer la commande et de délivrer la prestation de formation concernée, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

**ARTICLE 10 – Annulation-Report-Cessation anticipée- Absences**

Toute annulation doit faire l'objet d'une demande écrite (email-courrier)

**10.1 Par le client personne morale**

-Lorsque la demande d'annulation est reçue par FORMATION-EXPORT entre 30 jours et 15 jours calendaires avant le début de la formation, FORMATION-EXPORT retient l'acompte (ou le facture s'il n'a pas été perçu)

-Dans le cas où la demande est reçue entre 15 et 1 jour calendaires avant le début de la formation, FORMATION-EXPORT retient l'acompte (ou le facture s'il n'a pas été perçu) et facture 50% du prix total de la formation à titre d'indemnisation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées

-Toute annulation à la date du début de la formation ou non présentation du stagiaire entraîne la facturation du prix total de la formation à titre d'indemnisation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées

-Une fois la formation commencée, toute annulation ou interruption entraîne la facturation du prix total, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées

-Les sommes dues par le client à titre d'indemnisation sont mentionnées comme telles sur la facture. Elles ne peuvent en aucun cas être imputées sur le montant de la participation au développement de la formation professionnelle.

**10.2 Par le client personne physique**

-Lorsque la demande d'annulation est reçue par FORMATION-EXPORT après l'expiration du délai de rétractation et avant le début de la formation, FORMATION-EXPORT retient l'acompte (ou le facture s'il n'a pas été perçu) s'il y a lieu, sauf cas de force majeure.

- Une fois la formation commencée, lorsque, par suite de cas de force majeure dûment reconnu (événement imprévisible, insurmontable et étranger à la personne), le client personne physique est dans l'impossibilité de poursuivre la formation, le contrat est résilié de plein droit et les prestations de formation effectivement dispensées sont facturées au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées. En l'absence de force majeure, une fois la formation commencée, toute annulation, abandon ou interruption entraîne la facturation du prix total de la formation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.

-Les sommes due par le client à titre d'indemnisation sont mentionnées comme telles sur la facture.

**10.3 Par FORMATION-EXPORT**

-FORMATION-EXPORT se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation si le nombre minimal de participants n'est pas atteint.

-En cas d'annulation par FORMATION-EXPORT, les sommes versées sont remboursées au client.

-En cas de report, FORMATION-EXPORT propose des nouvelles dates : si le client les accepte, les sommes déjà versées sont imputées sur le prix de la nouvelle session de stage ; si le client les refuse, ces sommes lui sont remboursées

-En cas de cessation anticipée de la formation par l'établissement pour un motif indépendant de sa volonté, le contrat est résilié de plein droit et les prestations de formation effectivement dispensées sont facturées au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées

-Dans tous les cas, l'annulation ou le report du stage de formation ne peut donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

**ARTICLE 11 – Propriété intellectuelle**

En vue d'assurer le respect des droits de propriété intellectuelle, le client et/ou le stagiaire s'interdit toute utilisation, représentation, reproduction intégrale ou partielle, traduction, transformation et, plus généralement toute exploitation ou diffusion à des membres de son personnel non participant à la formation ou à des tiers, des contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique,...) utilisés dans le cadre des formations, sauf autorisation expresse de FORMATION-EXPORT. Toute violation de cette interdiction pourra donner lieu à des poursuites civiles et/ou pénales sur le fondement du code de la propriété intellectuelle.

**ARTICLE 12 – Confidentialité**

FORMATION-EXPORT, le client et le stagiaire s'engagent réciproquement à garder confidentiels les informations et les documents, quelles que soient leur forme et leur nature (économique, technique, commerciale, anecdotique...) auxquels ils pourraient avoir eu accès dans le cadre de l'exécution de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

**ARTICLE 13 – Informatiques et Libertés**

Des données à caractère personnel sont collectées afin de pouvoir répondre à la demande du client et du stagiaire et de les tenir informés des offres de service de FORMATION-EXPORT ; aucune information personnelle n'est transmise à des tiers.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, le client et le stagiaire disposent d'un droit d'accès qu'ils peuvent exercer auprès du correspondant à la protection des données à caractère personnel [info@formation-export.com](mailto:info@formation-export.com) . Ils disposent également d'un droit de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel les concernant qu'ils peuvent exercer auprès du du service en charge de la formation ou, en cas de difficulté, auprès de [info@formation-export.com](mailto:info@formation-export.com)

**ARTICLE 14 – Droit applicable –Tribunaux compétents**

Toutes les contestations relatives aux ventes de biens et services conclus par FORMATION-EXPORT, ainsi qu'à l'application ou à l'interprétation des présentes conditions générales de vente sont régies par la loi française. Tout litige relatif aux contrats ou conventions de formation fera l'objet au préalable d'une concertation afin de trouver une solution amiable, à défaut la partie la plus diligente saisira le tribunal compétent.

**ARTICLE 15 – Relation clients**

Pour toute information, question ou réclamation, le client peut s'adresser au Service Clients 01 39 55 95 87 du lundi au vendredi de 9H à 18H ou transmettre un courrier à [info@formation-export.com](mailto:info@formation-export.com)

*Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11780445678 auprès du préfet de Région d'Ile-de France*

*Siret : 399 520 386 00042 – Code NAF : 804 C*

Formation-Export

1, square Vivaldi

78150 Le Chesnay

Tel : (33) 1 39 55 95 87 (coût d'une communication locale)

Email : [info@formation-export.com](mailto:info@formation-export.com)

Site internet : [www.formation-export.com](http://www.formation-export.com)